

Fiche signalétique de sécurité de produit En vertu de la norme ISO/DIS 11014

N° de MSDS 0084USC-FR

1^{re} parution

Date : 5 juin 2008

Section 1 Identification de la substance/préparation et de l'entreprise

Détails du produit – Nom commercial : **smoke sabre**

Numéro de pièce : **SS01-XXX** (XXX dénote une variante du produit)

Manufacturier/Fournisseur : **Sdi** 1345 Campus Parkway, Neptune, New Jersey 07753-6815 É.-U.

Tél. : (732) 938 9444 Téléc. : (732) 751 9266

Site Web : www.sdifire.com

Section 2 Composition/Données sur les composants

Description de la caractérisation chimique :

Substance active avec agent propulsif

Composants dangereux :

N° CAS : 106-97-8	Butane	50 – 100 %
N° CAS : 74-98-6	Propane	10 – < 25 %
N° CAS : 64-17-5	Éthanol	1,0 – < 2,5 %

Section 3 Identification des risques

Description des risques



Extrêmement inflammable

Information concernant les risques particuliers pour les humains et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en vertu de la procédure de calcul de la « Directive de classification générale pour les préparations de l'UE », selon la plus récente version valide.

Avertissement! Contenant pressurisé

Extrêmement inflammable.

Contenant pressurisé : Protéger contre la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à **50 °C** (120 °F).

Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.

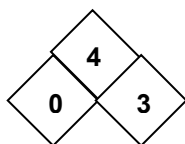
Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute substance incandescente.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation – Interdiction de fumer.

Formation de mélanges explosifs possibles advenant une ventilation insuffisante.

Système de classification : La classification a été effectuée selon les éditions les plus récentes des listes internationales de substances et élargie à partir des données d'entreprise et de publications techniques.

Indicateurs de classification NFPA (échelle 0-4)



Santé = 0
Incendie = 4
Réactivité = 3

Indicateurs de classification SIMDUT (échelle 0-4)

SANTÉ 0
INCENDIE 4
RÉACTIVITÉ 3

Composantes d'une étiquette du SGH



Danger

2.2/1 –Gaz extrêmement inflammable.

2.3/1 – Aérosol extrêmement inflammable.

Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer.

Ne pas pulvériser une flamme nue ou autre source d'inflammation.

Contenant pressurisé : Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.

Réponse :

Fuite de gaz en feu : Ne pas éteindre, à moins que la fuite puisse être interrompue de manière sécuritaire.

Éliminer toutes les sources d'inflammation, si cela est sécuritaire.

Stockage :

Stocker dans une zone bien ventilée.

Protéger contre la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (120 °F).

Section 4 Mesures de premiers soins

Après inhalation : Assurer une quantité d'air frais; consulter un médecin en cas de plaintes.

Après contact cutané : Le produit n'irrite généralement pas la peau.

Après contact oculaire : Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Après avoir avalé : Ne pas provoquer le vomissement; demander immédiatement une aide médicale.

Section 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents d'extinction adéquats : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies majeurs avec de l'eau pulvérisée ou une mousse antialcool.

Agents d'extinction adéquats pour des raisons de sécurité : Arroser avec un jet compact.

Équipement de protection : Aucune mesure particulière.

Section 6 Mesures à prendre en cas de rejets accidentels

Précautions de sécurité relativement à la personne : Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.

Mesures à prendre pour la protection environnementale : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou l'eau souterraine ou de surface.

Mesures relatives au nettoyage et à la collecte : Assurer une ventilation adéquate.

Section 7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Information relative à une manipulation sécuritaire :

S'assurer d'une bonne ventilation en milieu de travail.

Ouvrir et manipuler le récipient avec soins.

Informations relatives à la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir les sources d'inflammation à l'écart. Interdiction de fumer.

Protéger contre les charges électrostatiques.

Contenant pressurisé : Protéger contre la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (120 °F), c.-à-d. lumières électriques.

Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.

Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute substance incandescente.

Stockage :

Exigences à rencontrer par les soutes et récipients :

Stocker dans un endroit frais.

Se conformer aux règlements officiels relatifs au stockage des emballages avec les contenants sous pression.

Information relative au stockage dans un établissement de stockage commun : Non requis.

Informations additionnelles relatives aux conditions de stockage :

Conserver le récipient bien scellé.

Ne pas trop sceller le récipient de gaz.

Stocker dans des conditions fraîches et sèches, dans des récipients bien scellés.

Protéger contre la chaleur et la lumière directe du soleil.

Section 8 Mesures d'exposition et protection individuelle

Ingrédients avec valeurs de limite nécessitant une surveillance en milieu de travail :

106-97-8 Butane

REL	1990 mg/m ³ , 800 ppm
VLE	Variable mg/m ³ , 1000 ppm

74-98-6 Propane

REL	18 000 mg/m ³ , 1000 ppm
REL	1 800 mg/m ³ , 1000 ppm
VLE	Variable mg/m ³ , 1000 ppm

64-17-5 Éthanol

REL	1 900 mg/m ³ , 1000 ppm
REL	1 900 mg/m ³ , 1000 ppm
VLE	1 880 mg/m ³ , 1000 ppm

Mesures préventives et hygiéniques générales :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les fumées, le produit en aérosol.

Équipement de respiration :

Advenant une brève exposition ou une pollution faible, un appareil respiratoire n'est pas applicable lorsqu'il est utilisé dans un environnement bien ventilé. Advenant une exposition intensive ou à long terme, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat si la ventilation est insuffisante.

Protection individuelle :

Porter un EPI (équipement de protection individuel) approprié selon la tâche et l'environnement.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Forme : Aérosol

Couleur : Selon la spécification du produit

Odeur : Caractéristique

Modification de la condition

Point de fusion/Intervalle de fusion : Non déterminé

Point d'ébullition/Intervalle d'ébullition : - 44 °C (- 47 °F)

Point d'éclair : < 0 °C (< 32 °F)

Température d'inflammation : 365,0 °C (689 °F)

Autoallumage : Le produit n'est pas autoallumant.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Toutefois, la formation de mélanges explosifs air/vapeur est possible.

Limites d'explosion : Inférieures : 1,5 Vol. % Supérieures : 10,9 Vol. %

Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) : 8300 hpa

Densité à 20 °C (68 °F) : 0,58 g/cm³

Solubilité/miscibilité dans l'eau : Non miscible ou difficile à mélanger.

Contenu du solvant : Solvants organiques : 97,5 %

Section 10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermiques/conditions à éviter : Aucune décomposition, si le produit est utilisé selon les spécifications.

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

Section 11 Information toxicologique

Toxicité aiguë :

Effet irritant primaire :

sur la peau : Aucun effet irritant.

sur les yeux : Aucun effet irritant.

Sensibilisation : Aucun effet sensibilisant connu.

Section 12 Information écologique

Remarques générales : Généralement non dangereux pour l'eau.

Section 13 Considérations en matière d'élimination

Produit : **Recommandation** : Ne doit pas être éliminé avec les ordures domestiques.

Emballage souillé :

Recommandation : L'élimination doit être faite selon les règlements locaux/officiels.

Section 14 Information sur le transport

Règlements DOT

Classe de risque : 2.1

Numéro ONU : UN 1950

Groupe d'emballage : -

Désignation officielle de transport AÉROSOLS inflammable

Étiquette 2.1

Description des marchandises : 1950 AÉROSOLS

Transport maritime IMDG :

Classe IMDG : 2.1

Numéro ONU 1950

Étiquette 2.1

Groupe d'emballage :

Numéro EMS : F-D,S-U

Polluant maritime : Non

Désignation officielle de transport : AÉROSOLS

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Catégorie ICAO/IATA : 2.1

Numéro ONU/ID : 1950

Étiquette 2.1

Groupe d'emballage :

Désignation officielle de transport : AÉROSOLS, inflammable

Transports Canada-Le Règlement sur le TMD

Classes primaire: 2.1

Numéro ONU 1950

Étiquette 2.1

Groupe d'emballage : Non

Désignation officielle de transport : AÉROSOLS

Section 15 Information réglementaire

Sara

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients mentionnés

Section 313 (listes des produits chimiques spécifiques) :

Aucun des ingrédients mentionnés

TSCA (Toxic Substances Control Act) :

106-97-8 Butane

74-98-6 Propane

64-17-5 Éthanol

110-27-0 Tétradécanoate d'isopropyle

Proposition 65

Produits chimiques connus pour causer le cancer :

Aucun des ingrédients mentionnés

Produits chimiques connus pour causer une toxicité sur les appareils reproducteurs chez les femmes :

Aucun des ingrédients mentionnés

Produits chimiques connus pour causer une toxicité sur les appareils reproducteurs chez les hommes :

Aucun des ingrédients mentionnés

Produits chimiques connus pour causer la toxicité développementale :

64-17-5 Éthanol

Catégories relatives à la cancérogénité

EPA (Environmental Protection Agency) :

Aucun des ingrédients mentionnés

CRIC (Centre de recherche internationale sur le cancer) :

Aucun des ingrédients mentionnés

NTP (National Toxicology Program) :

Aucun des ingrédients mentionnés

VLE (Valeur limite d'exposition par l'ACGIH) :

64-17-5 Éthanol

MAK (German Maximum Workplace Concentration):

64-17-5 Éthanol

NIOSH-Ca (National Institute for Safety and Health) :

Aucun des ingrédients mentionnés

OSHA-Ca (Occupational Safety and Health Administration) :

Aucun des ingrédients mentionnés

Information des risques relatifs au produit :

Le produit a été classé et inscrit selon les directives sur les substances dangereuses.

Lettre de code et désignation de risque du produit :



Extrêmement inflammable

Mentions de risque :

Extrêmement inflammable.

Mentions de sécurité :

Tenir hors de la portée des enfants

Ne pas respirer les fumées/aérosol

Si ingéré, obtenir immédiatement un avis médical et présenter le contenant ou l'étiquette

Utiliser uniquement dans les endroits bien ventilés (ou avec un ÉPI approprié).

Étiquetage spécial de certaines préparations : Contenant pressurisé : Protéger contre la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (120 °F).

Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.

Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute substance incandescente.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. -Interdiction de fumer.

Formation de mélanges explosifs possibles advenant une ventilation insuffisante.

Règlements nationaux :

Instructions techniques (air) :

Classe	Répartition (%)
NK	50-100

Classe de risque de l'eau : Généralement non dangereux pour l'eau

SIMDUT (Canada)

Catégorie A : Gaz comprimés.

Catégorie B-5 : Aérosol inflammable.

16 Autre information

Statut de la révision :

1. Nouvelle fiche signalétique de sécurité de produit

5 juin 2008

REMARQUE :

Étant donné que nous améliorons continuellement nos produits, les détails des produits décrits dans cette publication sont sujets à des changements sans préavis. Toutes les informations fournies ici sont estimées être correctes au moment de l'impression. Tous les efforts possibles ont été faits pour assurer la précision des informations fournies de bonne foi, mais rien de ce qui est contenu dans ce document n'est censé incorporer une représentation ou garantie, soit exprimer ou laisser entendre ou constituer la base de relations juridiques entre les parties aux présentes, en plus ou au lieu de cela comme applicable à un contrat de vente ou d'acquisition.